REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
MAIRIE DE CARBONNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	24
Procurations	01
Absents	03
Votants	25
Convoqués le 24/03/2010	
Affiché le 07/04/2010	

L'an deux mille dix et le trente mars à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents :
M. HELLE, M. BROS, Mme BOUFFARTIGUE, Mme GRANDET, M. COT, Mme TEMPESTA, M. VIGNES, Mme LIBERATI, M. TURREL, Mme LIBRET-LAUTARD, M. PESSANT, Mme PAILHES, M. BENARFA, Mme LAUTRE, M. BARRAU, Mme GREGOIRE, M DORET, Mme GOUBELET, M. AYCAGUER, Mme GUIHUR, M. MASSIP-PAILHES, Mme LANGLADE-MAZIC, Mme DARNISE et M. PEDRO.

Procurations : M. PONS donne procuration à M. MASSIP-PAILHES.

Absents excusés : M.PONS

Absents: M.BENAC et M. BARDOU.

La séance est ouverte à 21h.

ORDRE DU JOUR :

1. **Election du secrétaire de séance.**

Mme GUIHUR est désignée pour être secrétaire de séance.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

2. **Approbation du procès verbal de la séance du 16 mars 2010.**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès verbal de la séance du 16 mars 2010.
Aucune observation n'est formulée.

Votants : 25 - Pour : 24 - Contre : 0- Abstention : 1 (M. Pedro)
Adopté à la majorité

3. Débat d'Orientations Budgétaires 2010.

Monsieur le Maire rappelle que la tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants.
Mlle MARTIN, directrice générale des services, procède à la présentation des deux premières parties du DOB.

Présentation de la situation financière et budgétaire des collectivités locales en 2008 et principales tendances observables pour l'année 2009.

Il faut entendre par « collectivités locales », l'ensemble des conseils généraux, conseils régionaux, communes et leurs groupements.
Il faut entendre par « secteur communal », l'ensemble des communes et de leurs groupements.

Depuis quelques années, l'actualité des communes et de leurs groupements est marquée par le développement de l'intercommunalité à fiscalité propre. Après l'extension de la couverture du territoire par les structures intercommunales à fiscalité propre initiée au début des années 2000, l'année 2008 comme l'année précédente est surtout marquée par une montée en puissance des structures existantes qui peu à peu prennent le relais des communes. En 2008, les dépenses totales du secteur communal représentent 56 % de l'ensemble des dépenses des collectivités locales (44 % pour les communes et 12 % pour les groupements à fiscalité propre).

Dans le secteur communal, l'année 2008 est une année électorale, ce qui a des conséquences importantes car le cycle d'investissement communal est liée au cycle électoral. En effet, l'année 2007 était une année préélectorale ; les communes, notamment, ont profité de cette année pour investir massivement et mener à terme certains projets. Ainsi, en 2007, on a pu constater une augmentation de 10.9 % de la dépense d'équipement. Cet effort a été suivi d'une rupture en 2008 avec le démarrage d'un nouveau cycle électoral : la baisse de l'effort d'investissement est nette (- 5.9 %).

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales se composent essentiellement des frais de personnel, des dépenses d'intervention et des achats et charges externes. Les dépenses de personnel et d'intervention progressent à un rythme soutenu depuis quelques années notamment en raison des nouvelles compétences décentralisées par l'Etat aux départements et aux régions ; le secteur communal est concerné dans une moindre mesure. Les achats et charges externes continuent leur progression en raison de la hausse permanente des prix ; à noter que les achats et charges externes constituent les dépenses qui permettent à une collectivité de fonctionner (achat d'électricité, de gaz, de consommables, etc ...)

Les recettes de fonctionnement doivent respecter la règle selon laquelle elles doivent couvrir les dépenses de fonctionnement ; une collectivité n'a pas le droit de s'endetter pour d'autres opérations que les dépenses d'investissement. Ces recettes de fonctionnement sont essentiellement composées de recettes fiscales (59 % en 2008) et de concours financiers de l'Etat (29 % en 2008).
En ce qui concerne le produit voté des impositions directes des collectivités locales, celui-ci a enregistré une augmentation de 4.2 % en 1 an. Cette évolution résulte à la fois du dynamisme des bases d'imposition et de la progression de la pression fiscale c'est-à-dire de l'augmentation régulière des taux d'imposition par les collectivités locales.
Les concours financiers de l'Etat sont la deuxième source de financement des opérations de fonctionnement des collectivités locales. La DGF en fait partie ; elle appartient à l'enveloppe normée des dotations de l'Etat et son évolution obéit à des règles spécifiques. ; elle représente plus de 80 % des concours financiers de l'Etat figurant parmi les recettes de fonctionnement.

L'enveloppe normée englobe désormais la quasi-totalité des concours financiers de l'Etat ; elle résulte d'une contractualisation des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales ; elle permet, du point de vue des collectivités locales comme de l'Etat, d'assurer une meilleure prévisibilité de l'évolution des dotations.

Les collectivités locales dégagent un excédent de fonctionnement total de 27.2 Mds d'€ en baisse (-5.5 %) sur un an ; cela signifie donc une relative baisse des capacités d'autofinancement en 2008. Cet excédent de fonctionnement couvre dans tous les cas les remboursements de dettes et sert à payer une partie des dépenses d'investissement. L'année 2007 avait vu un tassement de l'épargne brute. L'année 2008 se présente comme une année de baisse des marges d'autofinancement des collectivités.
2008 est la 1ère année d'un nouveau cycle d'investissement communal ; aussi la phase de décision sur le lancement de nouveaux équipements explique le moindre dynamisme de cette année. Ainsi les dépenses d'équipement sont en baisse de 3.2 % en 2008.
Les communes et leurs groupements concentrent 69.3 % de ces dépenses. Cependant celles-ci sont financées indirectement par les départements et les régions sous la forme de subventions d'investissement. En plus de l'épargne brute et des recettes d'investissement, les collectivités locales ont recours à l'emprunt pour financer leurs opérations d'investissement. Toutes collectivités locales confondues, les emprunts s'élèvent à 19 Mds d'€ en 2008, en hausse de 8 % sur un an.

Ainsi les collectivités locales ont maintenant en charge une grande part des politiques publiques en matière sociale, d'éducation, d'équipement, de transports,...Elles ont par conséquent un poids croissant dans l'économie. Les dépenses des administrations publiques locales représentant 11.3 % du PIB et l'investissement local représente 73 % de l'investissement public national. Alors que les communes en début de mandat n'étaient théoriquement pas dans une phase d'accroissement des dépenses d'investissement, le plan de relance de l'économie incite toutes les collectivités à ne pas réduire leurs dépenses d'équipement.
La situation financière d'ensemble des collectivités territoriales demeure solide même si 2007 et 2008 sont marquées par un resserrement certain des marges ; baisse des marges de manœuvre d'autant plus marquée que c'est la 2nde année où s'applique la participation au coût du dégrèvement lié au plafonnement en fonction de la valeur ajoutée.

Les finances des collectivités locales sont encore saines mais jusqu'à quand ? De nombreuses incertitudes demeurent : impact de la taxe professionnelle, profondeur et durée de la crise, maintien des dotations de l'Etat, remise en cause des cofinancements...

1. Evolution de la situation financière de la collectivité.

Mlle Martin souhaite tout d'abord présenter un bon indicateur de la santé financière d'une collectivité : l'épargne. Elle précise que les différentes définitions de l'épargne permettent d'appréhender les marges de manœuvre prévisionnelle. Elle met l'accent sur le fait que notre épargne nette est très satisfaisante.

Epargne de gestion

Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute

Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette

Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette constitue l'équilibre annuel, et ne doit pas être négative.

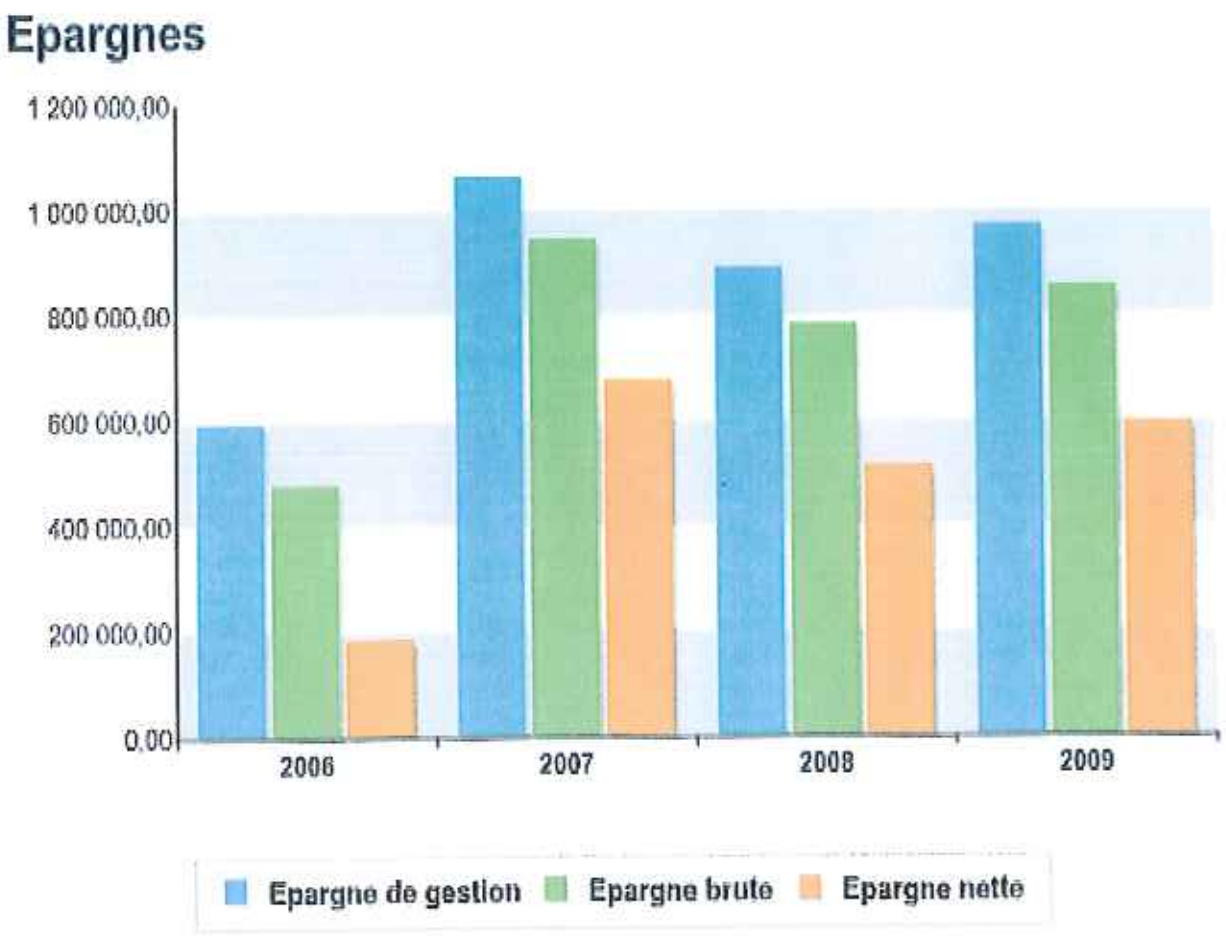

A. Les recettes.

A.1. La fiscalité locale.

L'évolution des bases d'imposition notifiées depuis 2005 est la suivante :

BASES D'IMPOSITION NOTIFIEES	2005	2006	2007	2008	2009	2010
TAXE D'HABITATION	3 813 966	4 035 992	4 276 835	4 523 793	4 856 287	5 032 000
FONCIER BATI	3 134 605	3 417 100	3 678 572	3 953 232	4 223 505	4 351 000
FONCIER NON BATI	76 773	69 667	71 882	71 385	70 670	70 700
TAXE PROFESSIONNELLE	4 854 790	5 186 811	5 477 131	5 769 214	5 978 005	Bases théoriques : 6 349 000
TOTAL	11 880 134	12 709 570	13 504 420	14 317 624	15 128 467	15 802 700
		+ 6.53 %	+ 5.89 %	+ 5.68 %	+ 5.36 %	+ 4.27 %

On note une évolution régulière des bases concernant les 3 principales taxes ; évolution que l'on peut rapprocher de l'évolution de la population (1999 : 3790 habitants, 2002 : 4190 habitants, 2004 :4435 habitants, 2007 : 4718 habitants et 2008 : 4859 habitants) et de l'évolution régulière du nombre de contribuables de la taxe professionnelle (2005 :285 contribuables, 2006 : 304, 2007 : 322, 2008 : 354, 2009 : 361). A partir de 2010, seule l'assiette foncière des entreprises sera prise en compte.

Bases

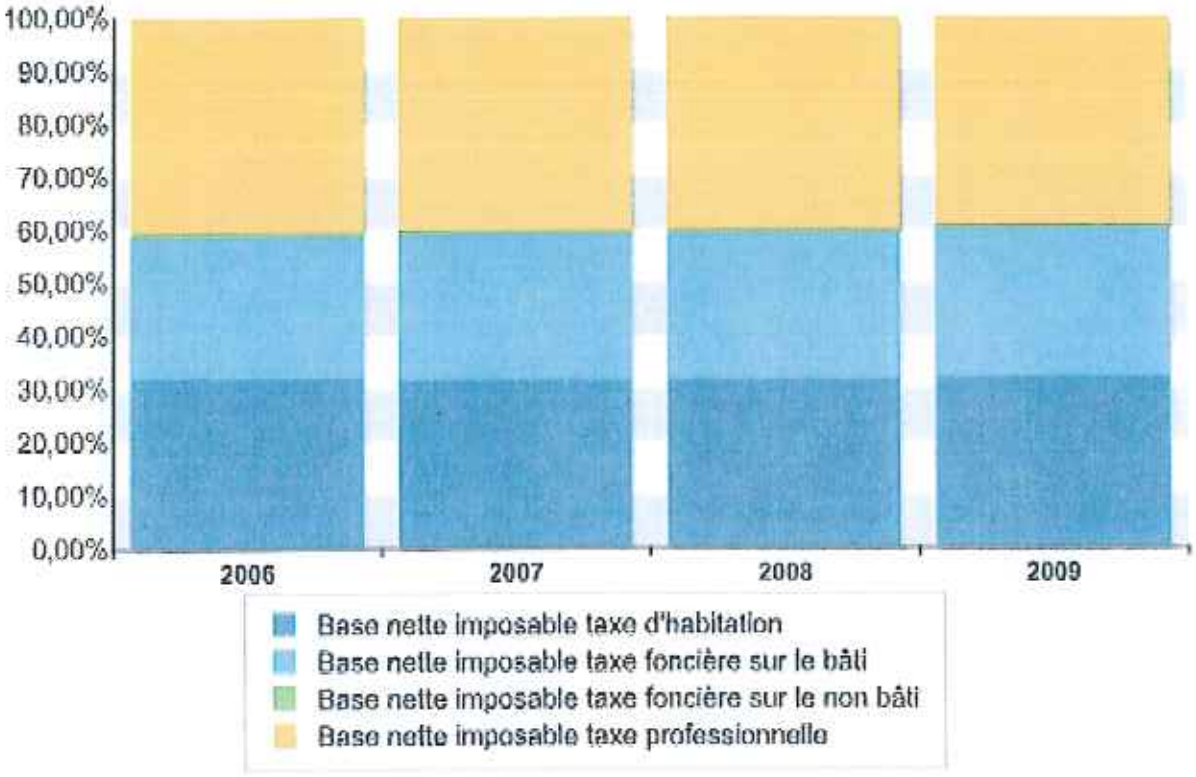

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est de 1.2 %.

Depuis le 1er janvier 2010, la taxe professionnelle est définitivement supprimée pour toutes les entreprises. En 2010 les collectivités locales percevront l'équivalent financier 2009 de la TP ; l'état joue le rôle de chambre de compensation.

Cette **compensation-relais** est égale au plus élevé des deux montants suivants :

- le produit de TP de 2009 soit 1 274 511 €
- le produit des bases de TP de 2010 x les taux votés en 2009 (dans la limite des taux de 2008 majorés de 1%) soit 1 333 925 €. Cette somme constitue la **1ère composante** de cette compensation.

La **seconde composante** de cette compensation permet de voter un taux similaire à celui de l'ancienne TP afin d'assurer la continuité des votes de taux sur les assiettes foncières.

Les taux d'imposition communaux ont été les suivants depuis 2005:

TAUX D'IMPOSITION en %	2005	2006	2007	2008	2009	Proposition 2010
TAXE D'HABITATION	8.17	8.33	8.21	8.30	8.51	8.61
FONCIER BATI	16.23	16.55	16.30	16.48	16.89	17.09
FONCIER NON BATI	76.16	76.66	75.51	76.35	78.26	79.12
TAXE PROFESSIONNELLE	20.67	20.88	20.57	20.80	21.32	21.56 (taux relais)

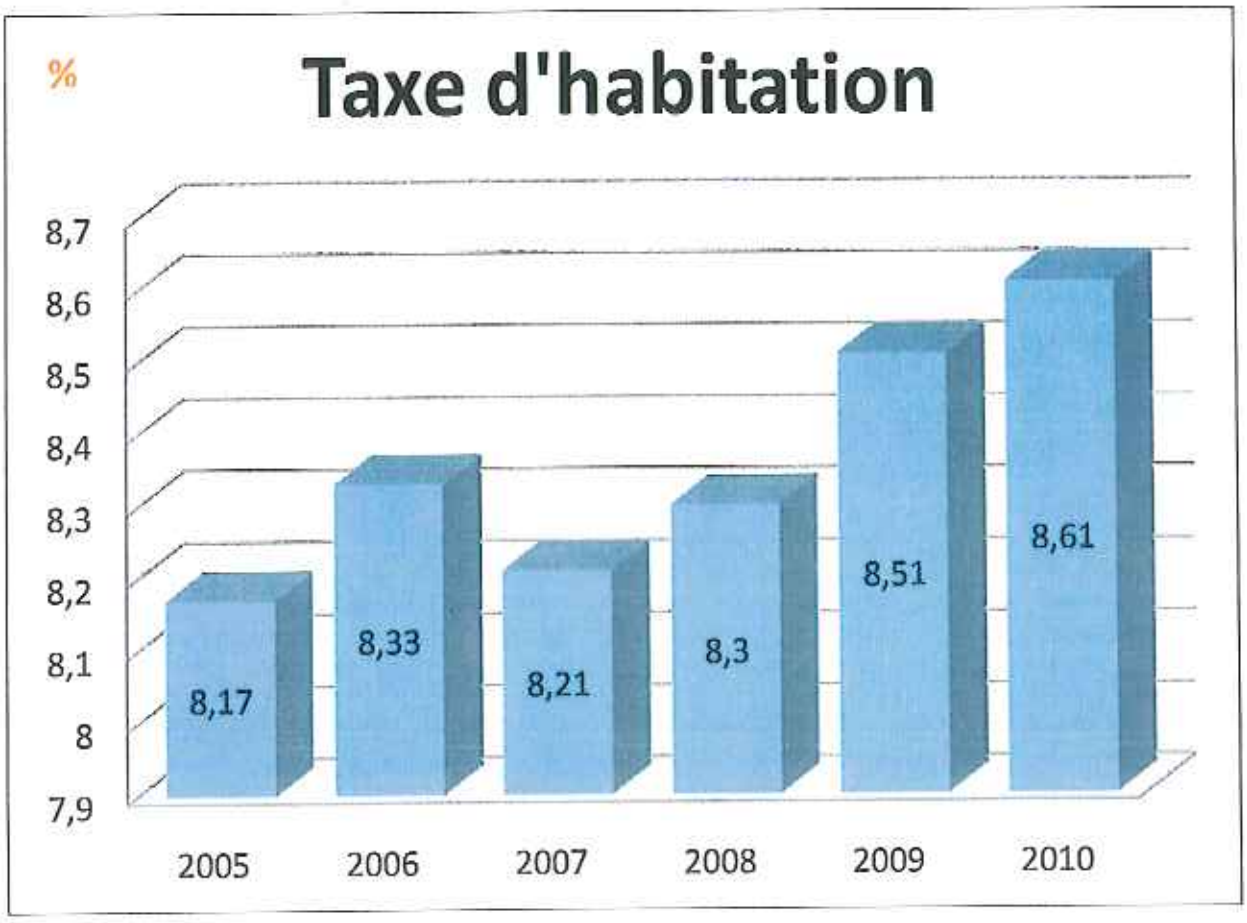
%
Taxe d'habitation
8,7
8,6
8,5
8,4
8,3
8,2
8,1
8
7,9
8,17
8,33
8,21
8,3
8,51
8,61
2005
2006
2007
2008
2009
2010

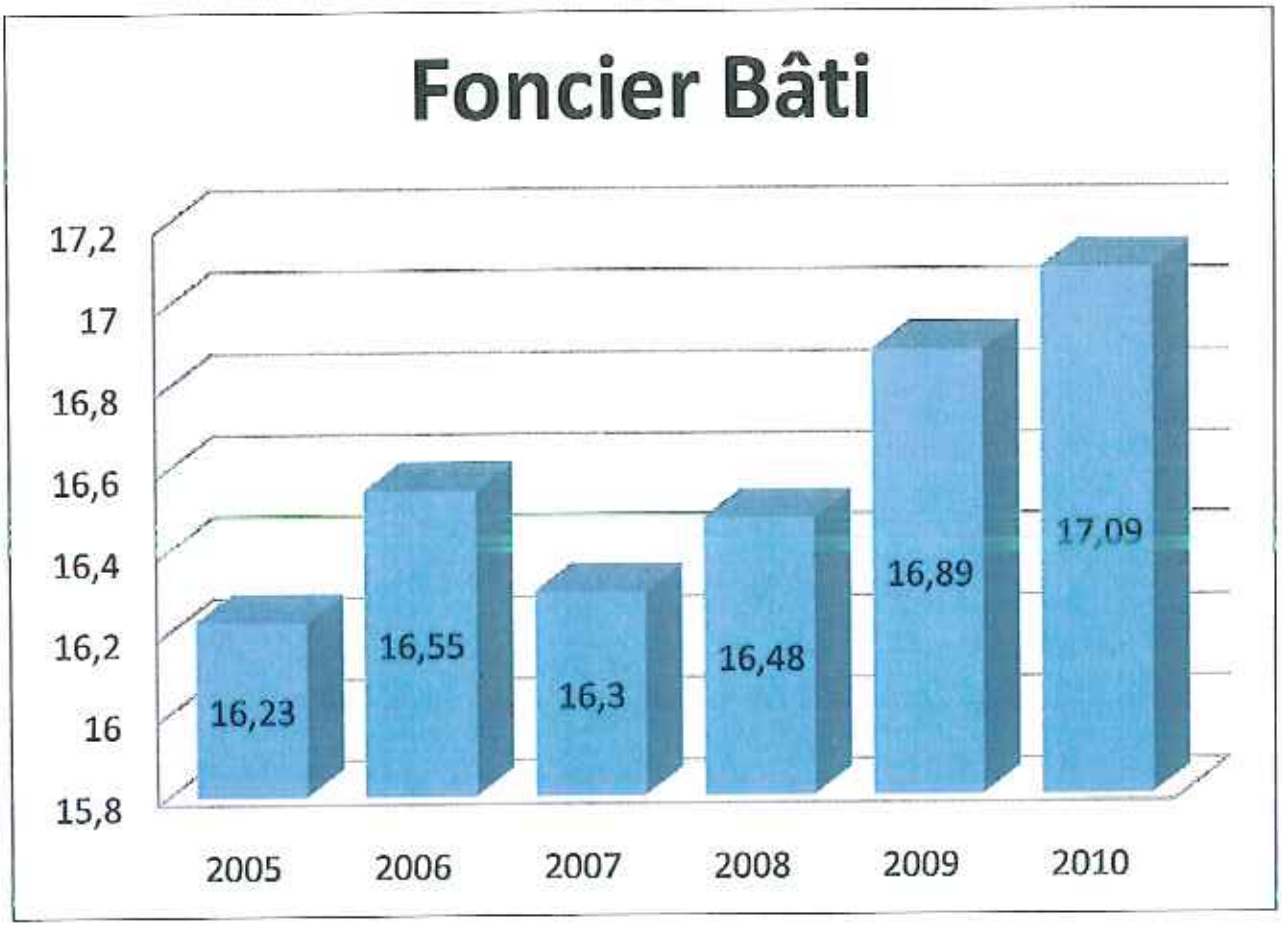
Foncier Bâti
17,2
17
16,8
16,6
16,4
16,2
16
15,8
16,23
16,55
16,3
16,48
16,89
17,09
2005
2006
2007
2008
2009
2010

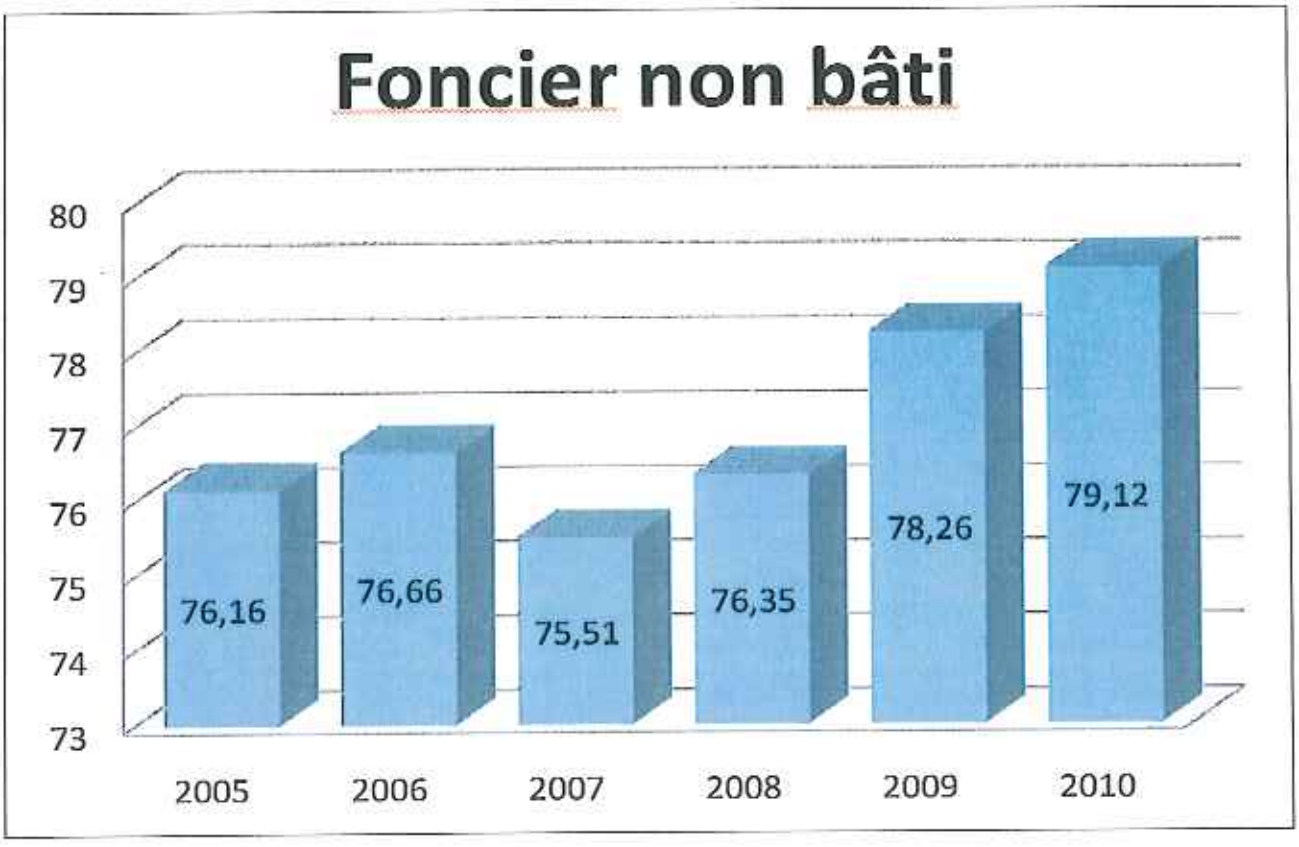
Foncier non bâti
80
79
78
77
76
75
74
73
76,16
76,66
75,51
76,35
78,26
79,12
2005
2006
2007
2008
2009
2010

Taxe professionnelle
21,6
21,4
21,2
21
20,8
20,6
20,4
20,2
20
20,67
20,88
20,57
20,8
21,32
21,56
2005
2006
2007
2008
2009
2010

Pour 2010, il est proposé une augmentation des taux de 1.2 % (sur la base du taux d'inflation prévisible en 2010) pour la taxe d'habitation et la taxe foncière et une augmentation de 1.1 % pour la taxe foncière non bâti et le taux relais de taxe professionnelle.
En 2005 et 2006, le budget communal doit financer la subvention d'équilibre du budget annexe de la nouvelle crèche municipale pour autant pas d'augmentation significative des taux d'imposition.
En 2007 le transfert de compétence dans le champ de la Petite Enfance a induit la baisse des taux d'imposition communaux.

Le produit des impôts locaux revenant à la commune a été de :

PRODUITS COMMUNAUX en €	2005	2006	2007	2008	2009	2010
TAXE D'HABITATION	311 601	336 198	345 559	375 475	423 270	433 255
FONCIER BATI	508 746	565 530	583 377	651 493	713 350	743 586
FONCIER NON BATI	58 470	53 407	54 518	54 502	55 306	55 938
TAXE PROFESSIONNELLE	1 003 485	1 083 006	1 126 618	1 199 997	1 274511	1 336 234(compensation-relais)
TOTAL	1 882 303	2 038 141	2 110 072	2 281 467	2 456 437	2 569 013
						+ 4.4 %

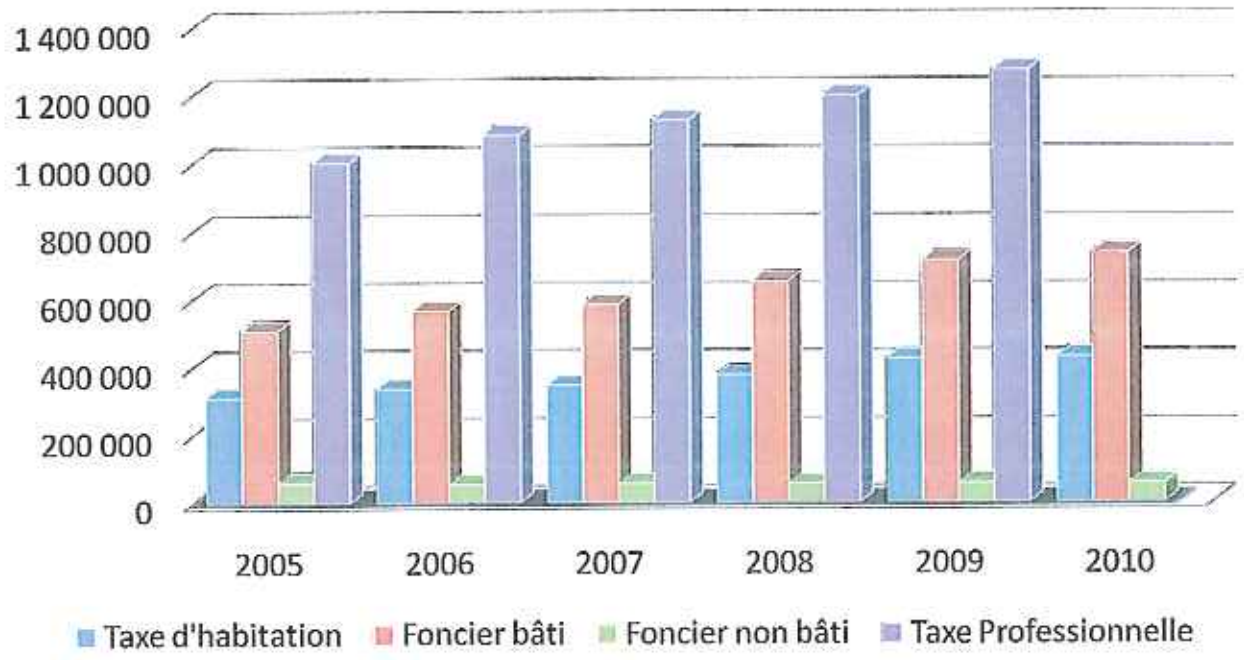

Les compensations versées par l'Etat ont évolué quant à elles comme suit :

ALLOCATIONS COMPENSATRICES en €	2005	2006	2007	2008	2009	2010
TAXE D'HABITATION	37 745	38 491	37 640	38 072	38 820	40 127
FONCIER BATI	19 930	19 895	20 292	20 212	17 337	16 228
FONCIER NON BATI		9522	9 707	9909	10 107	10 168
TAXE PROFESSIONNELLE :						
Réduction fraction imposable des salaires	13 664	12 047	10 687	8615	6979	6347
Abattement général de 16 %	78 404	71 788	63 446	52 871	42 832	38 951
Réduction des bases créations d'Ets	5513	10 294	5 258	13 504	15 331	7155
Réduction de la fraction des recettes	45 612	46 857	48 030	36 511	30 614	28 625
TOTAL	200 868	208 894	195 060	179 694	162 020	147 601
						- 8.9 %

A.2.La dotation globale de fonctionnement.

Le calcul de la DGF a subi 2 réformes successives en 2004 et 2005. La DGF des communes est composée de 4 parts :

- une dotation de base (60 à 120 € par habitant en fonction de la taille des communes)
- une part proportionnelle à la superficie de 3 € par hectare
- une part correspondant à l'ancienne compensation « parts salaires » de la taxe professionnelle
- un complément de garantie pour les communes pour lesquelles la somme de la dotation de base et de la part « superficie » est inférieure à la dotation forfaitaire perçue en 2004.

Depuis 2004, la DGF encaissée par la commune a été :

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010
DGF en €	751 058	763 448	773 829	783 601	818 041	**831 679**
						+ 1.6 %

A compter de 2009, la DGF s'est vue appliquer un taux de progression indexé sur l'inflation prévisionnelle (la croissance n'est plus prise en compte) ; est supprimé le recalage de la DGF au regard de l'écart constaté entre l'inflation prévisionnelle au titre d'une année et l'inflation constatée ex-post pour cette même année. Cette mesure vise à associer les collectivités à la maîtrise des dépenses publiques.

A.3.Les subventions (recettes d'investissement).

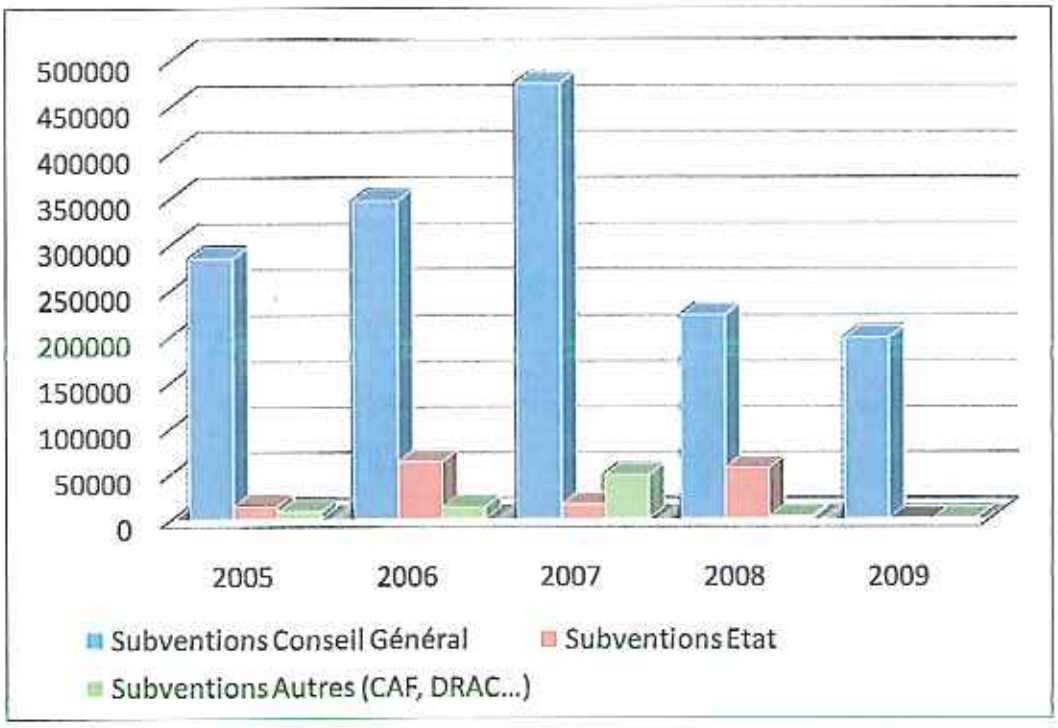

Années	2005	2006	2007	2008	2009
Subventions perçues Conseil Général	284 114.69	346 351.81	474 272	221 983	197 329.03
Subventions perçues Etat	14 259.34	62 097.57	15 428.49	55 365	0
Subventions perçues Autres	8011 (CAF)	13 013.9 (DRAC et aide Fédération de foot)	47 766 (CAF)	2 852	490
Total en €	**306 385.03**	**421 463.28**	**537 466**	**280 200**	**197 819.03**

En 2004 et 2005, le Conseil Général versera des acomptes pour le financement de l'extension de l'école. En 2007 l'aide la plus importante concerne le remplacement des menuiseries de l'école. Une partie de l'aide financière liée au bassin de rétention du Logis a été versée la même année.
En 2008, on constate une baisse des subventions car aucun gros investissement n'a été réalisé.
Le bâtiment de la DDE a été financé par un prêt sans intérêt de 358 623.22 € qui apparaît donc au chapitre 16.
De la même manière en 2009, aucun investissement n'a justifié l'apport de subvention importante.

A.4.Produits des services (recettes de fonctionnement).

		2005	2006	2007	2008	2009	Prévision 2010
703	Utilisation du domaine	151 256	158 621	145 384	185 969	136 402	115 600
706	Prestations de service	159 150	158 714	197 176	178 543	214 419	210 000
708	Autres produits	28 136	44 008	42 822	27 484	38 488	35 500
TOTAL en €		**338 542**	**361 343**	**385 382**	**391 996**	**389 309**	**361 100**

La principale recette afférente aux comptes 703 est liée aux contrats de fortage ; la fin de certains contrats de fortage en 2009 explique la baisse de recettes.

Le compte 706 voit la majorité de ses recettes provenir de la vente des repas à la cantine (plus de 120 000 € par an).

La refacturation des frais de chauffage, d'entretien dans différents bâtiments et la vente de boissons à la piscine composent principalement le compte 708. En 2006 et 2007, une augmentation de ce compte est due à des recettes exceptionnelles telles que la refacturation à la Communauté de Communes des produits d'entretien de la crèche.

BALANCE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	2005	%	2006	%	2007	%	2008	%	2009	%
Atténuation de charges	221 069	5	261 406	5.7	270 250	5,6	187 757	3	192 431	3,8
Produits des services	338 543	7.7	361 343	7.9	385 382	7.9	397 633	6.3	389 309	7.6
Impôts et taxes	1 932 620	43.7	2 078 028	45.6	2 179 886	44.8	2 323 947	36.8	2 482 964	48.6
Dotations, participations	1 312 495	29.7	1 365 810	30	1 572 204	32.3	1 434 813	22.7	1 389 475	27.2
Autres produits de gestion courante	156 108	3.5	161 908	3.6	214 684	4.4	218 254	3.5	239 445	4.7
Produits financiers	56		56		0.75		17 319		14 717	0.3
Produits exceptionnels	286 261	6.5	96 345	2.1	78 940	1.6	1 278 731	20.3	236 438	4.6
ICNE	18 927	0.4								
Indemnités sinistres	26 969	0.6								

TOTAL RECETTES REELLES	4 293 048		4 324 896		4 701 347		5 858 454		4 944 779	
042-Travaux en régie	92 880	2.1	101 402	2.2	119 814	2.5	162 501	2.6	133 466	2.6
042- Reprise subvention	17 238	0.4	16 861	0.3	19 411	0.4	23 860	0.4	31 832	0.6
042- Ecritures de cession d'actif	16 290	0.4	98 374	2.2	0	0	262 837	4.2	0	
002- écriture suite réforme M 14			18 593	0.4						
043- écriture à l'intérieur de la section					24 957	0.5				
TOTAL RECETTES D'ORDRE	126 408		235 230		164 182		449 198		165 298	
TOTAL GENERAL en €	4 419 456	100	4 560 126	100	4 865.529	100	6 307 651	100	5 110 077	100

Les 4 premières lignes de ce tableau ont été commentées plus haut.

En ce concerne les « Autres produits de gestion courante », la totalité du chapitre est composée du revenus des différents loyers (y compris location du CSC).

Les produits exceptionnels correspondent dans la quasi-totalité des années aux ventes de terrains ou de bâtiments réalisées par la commune ; en 2008, la vente notamment de l'usine hydroélectrique procure une recette importante (880 000 €).Depuis 2008, ce chapitre enregistre également les paiements de Delbreil Bergès dans le cadre du contentieux qui nous lie (usine hydroélectrique).

On constate une évolution constante des travaux réalisés en régie même si on note un fléchissement en 2009.

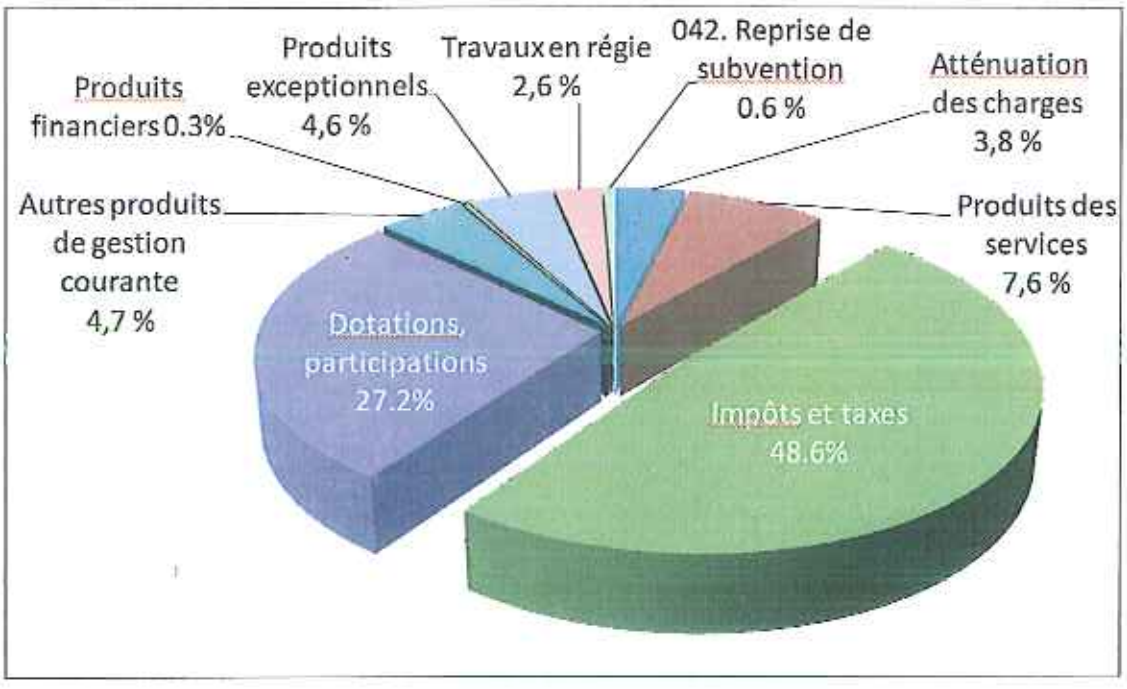

BALANCE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES	2005	%	2006	%	2007	%	2008	%	2009	%
Dotations, fonds et réserves	498 442	18.8	215 434	7.4	224 802	9.2	588 442	13	521 504	12.2
Excédent de fonctionnement	582 365	21.9	480 752	16.5	1 221 998	49,9	981 152	21.7	776 018	18.2
Excédent d'investissement	463 042	17.4	906 730	31.1	284 706	11.6	178 746	4	2 192 397	51.3
Subventions d'investissement	306 385	11.5	421 463	14.5	501 573	20.5	273 939	6.1	197 819	4.6
Emprunts et dettes assimilées	18 826	0.7	510 750	17.5	4098	0.2	805 623	17.8	276 449	6.5
Immobilisations incorporelles	1181	0	288	0			973			0
Autres immo financières	6098	0.2	6098	0.2	6098	0.2	6098	0.1	6098	0.1
Opérations sur compte de tiers	46 562	1.8	6213	0.2	38 020	1.6	5499	0.1		0
TOTAL RECETTES REELLES	**1 922 901**		**2 547 728**		**2 281 295**		**2 840 473**		**3 970 286**	
040-amortissement	101 599	3.8	122 021	4.2	150 896	6.2	191 113	4.2	224 322	5.3
040-opérations de cession d'actif	379 586	14.3	185 747	6.4	9800	0.4	1 411 124	31.3	77 158	1.8
041-opérations à l'intérieur de la section d'investissement (réforme M 14)	0	0	55 817	1.9	5800	0.2	70 605	1.6		0
18-compte liaison transfert crèche	250 000	9.4								
TOTAL RECETTES D'ORDRE	**731 185**		**363 585**		**166 496**		**1 672 842**		**301 480**	
TOTAL GENERAL en €	2 654 086	100	2 911 313	100	2 447 791	100	4 513 315	100	4 271 766	100

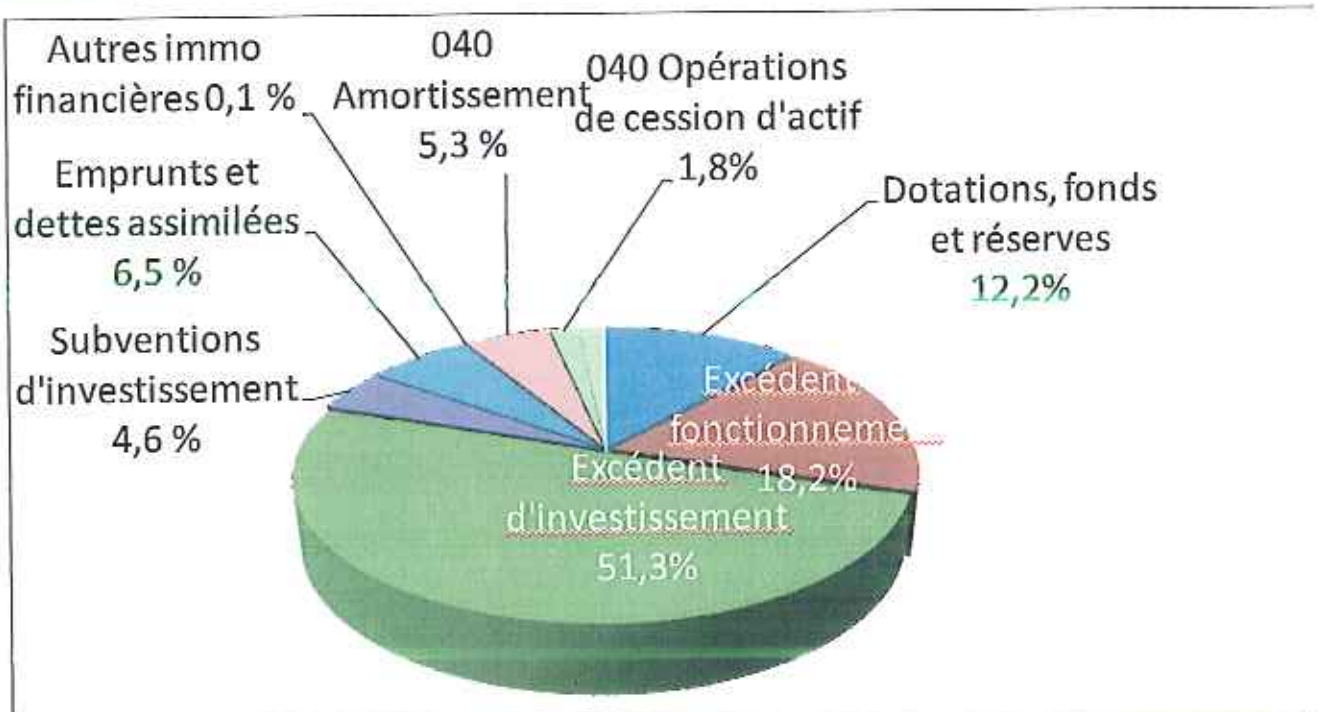

Le chapitre « Dotations, fonds et réserves » est composé du FCTVA et de la TLE ; ainsi en fonction respectivement de l'importance des investissements réalisés 2 ans auparavant et des constructions réalisées sur Carbonne, ce chapitre peut varier sensiblement. En 2008, l'augmentation sensible de ce chapitre s'explique par le reversement de 161 371 € de FCTVA à la Communauté de Communes. En 2009, dans le cadre du plan de relance les collectivités locales ont pu bénéficier d'un versement anticipé du FCTVA à condition qu'elles engagent, en 2009, des dépenses d'équipement en hausse de plus d'un euro par rapport à la moyenne de celles constatées dans leurs comptes sur la période 2004-2007. D'où une augmentation sensible de ce chapitre.

En ce qui concerne le chapitre « Emprunts et dettes assimilées », celui-ci contient jusqu'à la réforme de la M14 de 2006 les ICNE pour environ une somme annuelle de 20 000 €. Pour le reste il s'agit des emprunts réalisés pour le bâtiment de la DDE, pour la crèche (transfert de cette somme la même somme sur le budget annexe en 2005 pour 250 000 €), pour l'école,la gendarmerie, le bâtiment de l'UTS et la Trésorerie.

Les subventions versées sur des travaux réalisés sur voie départementale sont versées dans le chapitre « Opérations pour compte de tiers ».

B. Les dépenses.

B.1. Les dépenses de personnel.

Dépense de personnel en €	2005	2006	2007	2008	2009
	1 832 415	1 927 581	2 027 471	2 003 162	2 027 218

L'évolution des dépenses de personnel a été de 3.6 % de 2002 à 2003, de 3.5 % de 2003 à 2004, de 5.8 % de 2004 à 2005 de 5.1 % de 2005 à 2006 et de 4.9 % de 2006 à 2007 soit une évolution moyenne de 3.8 % par an.
En 2004, les services culturel et espaces verts s'étoffaient d'un agent de plus ; en 2006 les services administratifs accueillaient un nouvel agent afin de créer un service achat /marchés publics et le service espaces verts se voyait également étoffer avec un agent supplémentaire.
Il faut ajouter que la refacturation de certains services (chauffeurs, pompes funèbres, etc...) vient en déduction des sommes énumérées dans le tableau « Balance des recettes de fonctionnement » au chapitre « Atténuations de charges ».

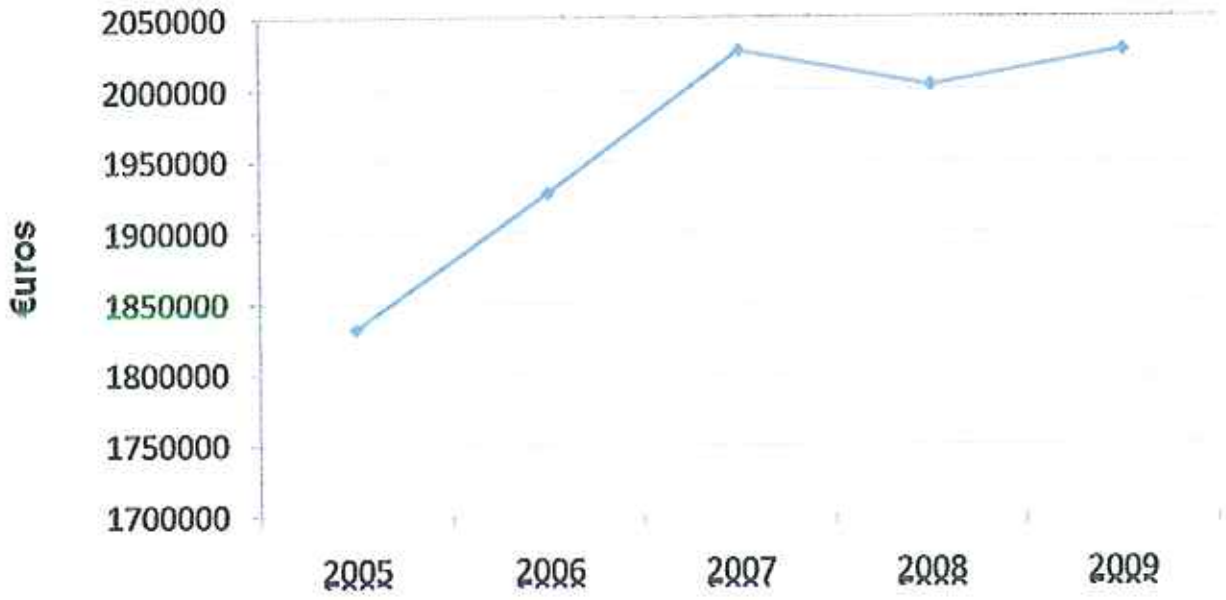

B.2. Les autres postes de dépenses.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Charges à caractère général	975 070	1 052 634	1 101 312	1 174 956	1 246 453	1 324 695
Autres charges de gestion courante	369 139	498 261	600 848	377 379	512 545	541 557
Charges financières	168 338	147 648	129 119	117 872	105 942	120 712
Charges exceptionnelles	162 245	306 147	3431,68	1046	61 294	2539
Dotations aux amortissements	82 987	101 598				
042-dotations aux amortissements			102 021	150 896	191 113	224 322
042- écritures de cession d'actif			185 747	9800	1 411 125	77 158
Total en €	**1 757 779**	**2 106 288**	**2 122 479**	**1 831 949**	**3 528 472**	**2 290 983**

L'augmentation significative du chapitre « Autres charges de gestion courante » en 2005 est lié à la prise en compte de la subvention d'équilibre à apporter au budget annexe de la crèche ; en 2006 la participation au SDEHG et le remboursement du Contrat Temps Libre aux communes concernées sont plus importantes, le chapitre augmente d'autant.
Le chapitre « Charges exceptionnelles » fluctue en fonction des opérations de cession d'actif ; en 2004, cession de terrains en ZI de Naudon (Corudo, Centre Ambulancier Carnin, Costes) ; en 2005, cession de terrains en ZI de Naudon (Denoi, SCI 2FM, Etave, DSI, VVP). L'année 2006 voit notamment se concrétiser la vente aux enchères des anciens abattoirs rue de la Roche et la vente d'un terrain zone de Naudon. C'est en 2008 que le budget communal enregistre la vente de l'usine hydroélectrique mais aussi l'échange de terrains avec la société Vicat afin que la commune puisse devenir propriétaire du lac de Barbis.
Toutefois en 2006 suite à la réforme du plan comptable M 14, il faut noter que le chapitre « Charges exceptionnelles » n'abrite plus les opérations de cession d'actif et la subvention aux personnes de droit privé dans le cadre de l'opération façades.
Les dotations aux amortissements se trouvent désormais dans le chapitre 042 où on retrouve aussi les écritures liées aux opérations de cession d'actif.

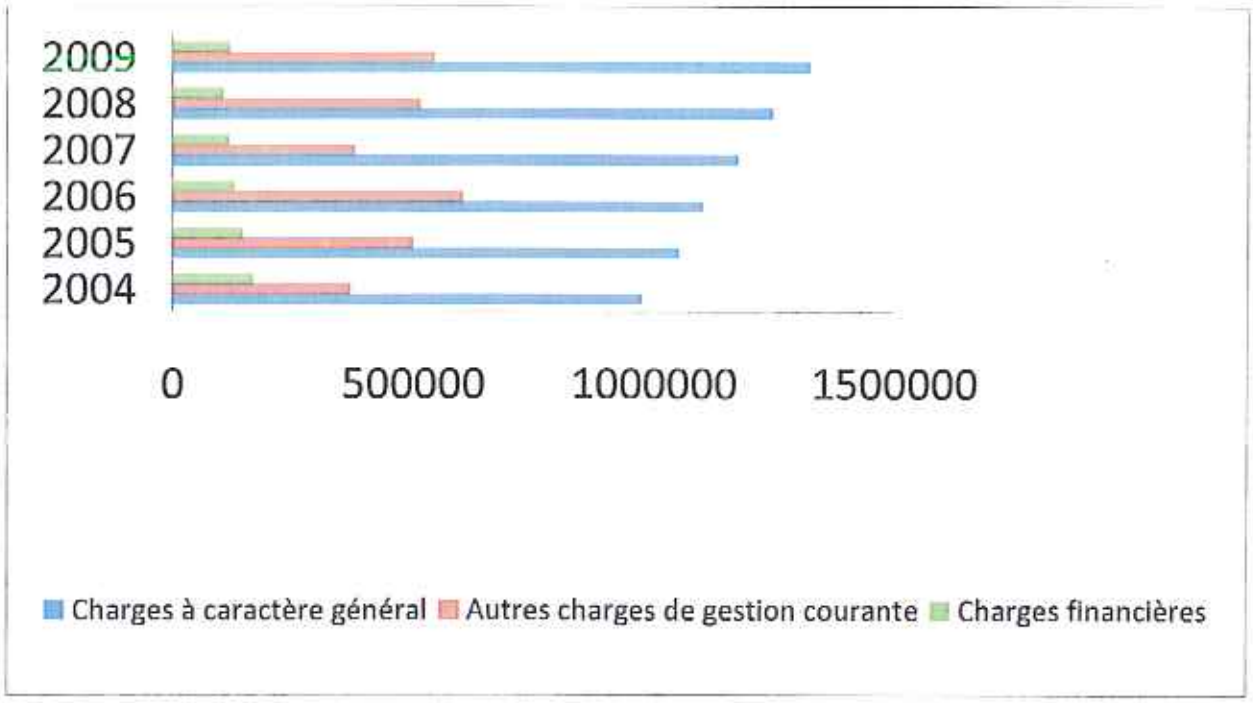

B.3 La dette.

	CAPITAL	INTERETS	TOTAL en €
2004	320 061	146 852	466 913
2005	275 575	131 247	406 822
2006	291 618	116 199	407 817
2007	266 447	118 347	384 794
2008	258 616	106 683	365 299
2009	257 801	116 707	374 508
2010	258 656	108 090	366 746

La dette de la commune n'est composée que d'emprunts à taux fixe.

En 2003 et 2004 la dette doit supporter les emprunts respectifs de l'école et de la gendarmerie.
En 2005 une baisse sensible est marquée par l'extinction de la dette de la Bédaricienne.
L'emprunt lié à la construction du bâtiment pour la DDE commence à courir en 2007 ; en 2009, ce sont les annuités liées à la construction de la Trésorerie et au prêt sans intérêt du bâtiment de la DDE que la commune commencera à rembourser.

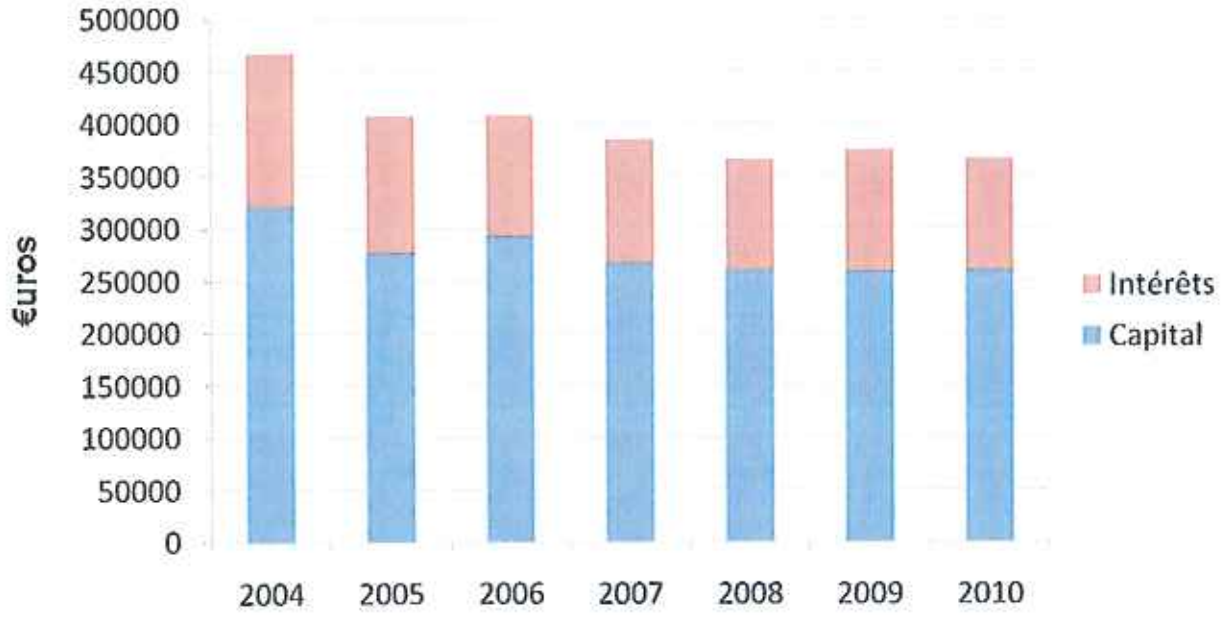

B.4. La dette en capital restant dû et par habitant.

	Capital restant dû en €	Dette par habitant en €	Nombre d'habitants
2004	3 382 758	763	4435
2005	3 062 697	691	4435
2006	2 789 915	629	4435
2007	3 002 267	676	4435
2008	2 736 697	617	4435
2009	2 836 704	601	4718 (recensement 2007)
2010	3 302 353	680	4859

La moyenne de la dette par habitant concernant les communes de notre strate est en moyenne depuis 2004 de 847 €.

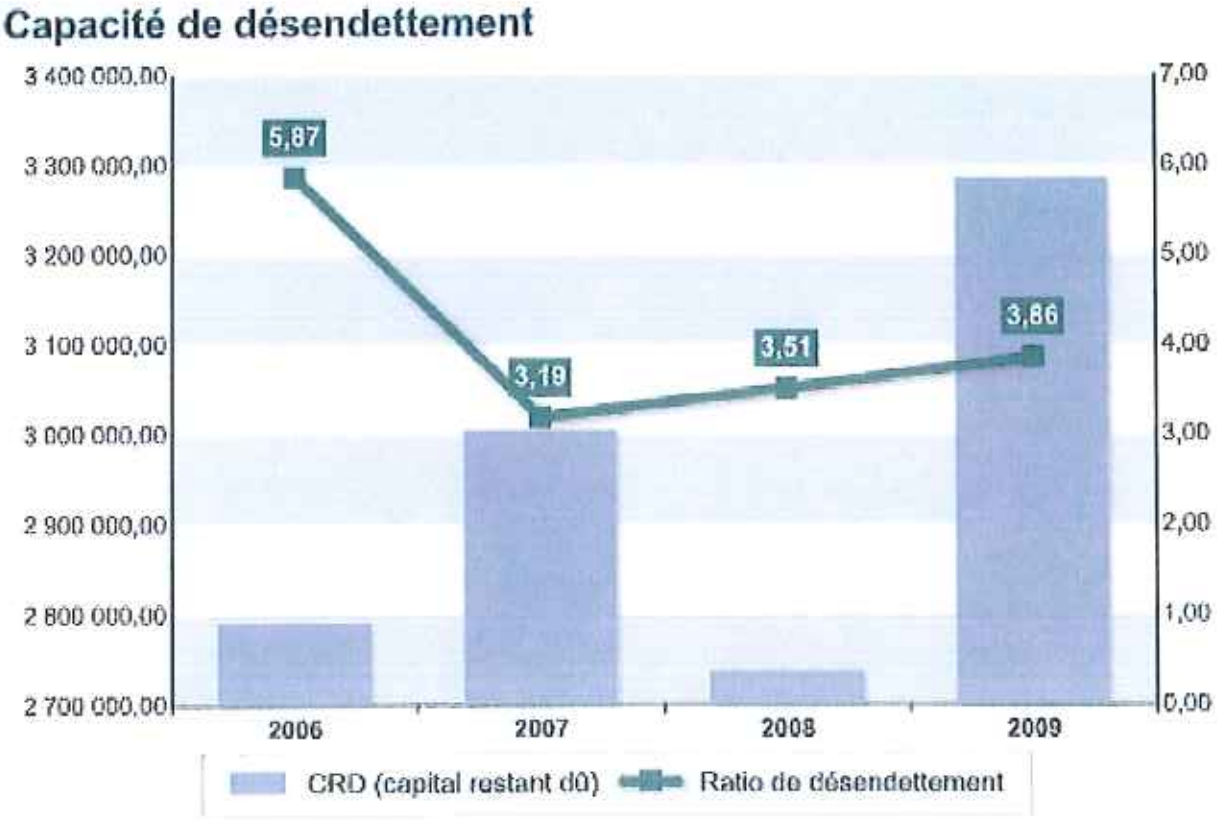

B.5. Dépenses d'investissement.

Année	Montant total des investissements	Quelques réalisations...
2005	1 050 907 €	
2006	1 986 450 €	Début des travaux de construction des bureaux modulaires de l'UTS et des bassins de rétention, toiture de la chapelle, réhabilitation d'un bâtiment pour l'OT.
2007	1 857 572 €	Fin des travaux de construction des bureaux modulaires de l'UTS et des bassins de rétention au Logis, jeux cité Lamartine, pluvial place de la République, cour centre associatif...
2008	1 323 362 €	Travaux trésorerie, parcours de santé, skate park, fin des travaux cour centre associatif, jeux au Claous...
2009	1 194 057 €	Fin des travaux à la Trésorerie, accueil mairie, achat terrains Millet...

2. Les orientations budgétaires de Carbonne en 2010.

Depuis 2001, les orientations majeures de la politique budgétaire municipale ont été les suivantes :

- limitation du recours à l'emprunt et par voie de conséquence diminution de la charge de la dette.
- conservation d'un autofinancement suffisant en réalisant une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et en cherchant des ressources supplémentaires.
- stabilité fiscale et ce malgré le poids des charges structurelles de fonctionnement et les lourds investissements à assumer.

Ces orientations ont été respectées dans les précédents budgets exécutés.

Le budget 2010 traduira la volonté du maire et de son équipe municipale de poursuivre cette évolution positive dans tous les domaines qui intéressent la vie quotidienne des carbonnais.

* aider les entreprises par l'extension de la zone industrielle de Naudon et par la création de nouvelles zones industrielles et commerciales (Millet)
* faciliter et sécuriser les déplacements en adaptant le plan de circulation aux évolutions démographiques,en organisant des modes de circulation diversifiés (travaux d'urbanisation route de l'Arize), en créant des places de parking, en aménageant des espaces communs et en poursuivant l'amélioration de l'éclairage public.
* continuer d'améliorer la sécurité par la programmation de nouveaux investissements routiers par le biais du pool routier et des travaux d'urbanisation et par l'installation régulière de nouveaux poteaux incendie.
* développer des moyens de concertation et d'écoute avec la mise en œuvre du Conseil des Sages et de la commission extra municipale du Handicap dont la composition a été approuvée lors du Conseil Municipal du 21 octobre 2008.
* évolution de la carte loisirs jeunes.
* soutenir et renforcer l'action sociale en réhabilitant 3 logements de secours pour les situations d'urgence.
* mise en place au 1er janvier 2009 de tarifs dégressifs à la cantine en fonction du nombre d'enfants et du budget de la famille.
* poursuivre et développer l'animation culturelle de la commune (2ème édition d'Associons les Arts en 2010 et Pronomades).
* favoriser l'accès au plus grand nombre à la bibliothèque avec une révision des tarifs pour les publics en difficulté depuis le 3 février 2009.
* développer la communication à l'attention des administrés.
* créer ou réhabiliter des espaces sportifs (tennis, espace multisports,...)
* limiter les consommations d'énergie notamment en ce qui concerne l'éclairage public ou en réalisant des diagnostics sur le chauffage sur certains bâtiments communaux, en installant des chaudières à condensation au fur et à mesure des remplacements.
* améliorer le cadre de vie, par un renforcement des actions en matière de propreté, de fleurissement et d'environnement paysager de la ville.
* développer nos actions en faveur du développement durable.

Chaque commission municipale s'est réunie pour préparer le budget 2010 ; cela se traduit par les propositions suivantes :

Commission FINANCES (réunion des 16/12/2009 et 25/01/2010).

M. Cot pose les jalons du budget 2010.
Il précise que la commission axera son travail en 2010 sur la rentabilisation du patrimoine de la commune.

Commission DEVELOPPEMENT DURABLE- BATIMENTS COMMUNAUX ET GENIE URBAIN (réunion du 24/11/2009).

Mme Bauffartigue fait part des travaux à réaliser en 2010.

Bâtiments communaux

Ecole Henri Chanfreau : Total des travaux : 155 500 €
Travaux d'isolation et de rénovation des plafonds dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Deuxième tranche : Coût 20 000€ ; subvention 8 500€.

Travaux d'amélioration de la ventilation et du chauffage suite au diagnostic énergétique :
Coût : 90 000€ ; subvention : 38 000€.

Mme Bouffartigue précise que le marché qui vient d'être lancé est infructueux ; aucune offre n'a été remise.

Mise en place d'une protection solaire et isolation phonique du restaurant :
Coût : 8000 € et 17 500€ ; subvention pour les deux : 9 600€.

Reprise de sanitaires (école élémentaire) :
Coût : 20 000€ ; subvention : 8 500€.

Aménagement complémentaire d'un préfabriqué double (assainissement, toilettes, chauffage/climatisation,...): Coût : 30 000 €.

Groupe scolaire de Millet
60 000 € ont été inscrits pour la maîtrise d'œuvre.

Centre associatif Lucien Cassagne
Remplacement de la toiture de l'école de musique et du préau : troisième tranche d'une programmation pluriannuelle. Coût : 50 000€ ; subvention : 16 700€.

Remplacement d'une chaudière à fioul par une à condensation :
Coût : 12 000€ ; subvention : 3 500€.

Gymnase Abbal
Rénovation des vestiaires et reprise du sol de la salle de danse :
Coût : 45 000€ et 9 000€ ; subvention : 22 500€ pour les deux.

Centre socioculturel
Mise en place d'un portique motorisé :
Coût : 45 000€ ; subvention : 18 800€.
Mme Bouffartigue souligne que les services techniques sont à la recherche d'une solution moins onéreuse.

Mise en sécurité du désenfumage et reprise des vasistas :
Coût : 15 000€.

Remplacement rideaux salle des fêtes et salles de gym :
Coût : 9 000€.

Remplacement des cylindres et des clés (programmation pluriannuelle) :
Coût : 8 000€ avec ceux du gymnase Abbal.

Espace associatif
80 m2 à aménager au-dessus de l'Office de tourisme :
Coût : 60 000€ ; subvention : 17 500€.

Tennis et base nautique
Mise en conformité de l'assainissement autonome :
Coût : 8 000€

Appartements rue Gambetta et rue de la Roche
Réhabilitation de 6 appartements destinés les uns à servir de logements d'urgence, les autres à être loués :
Coût : 230 000€ ; subvention : 80 000€.
Mme Bouffartigue ajoute que la vente aux enchères de la maison cité Pierre Marty s'est soldée par un échec ; elle propose d'inclure la réhabilitation de cette maison en option du marché décrit ci-dessus. En attendant nous pouvons réfléchir au devenir de ce bâtiment et décider ou pas de le rénover.

Centre technique municipal et Régie des transports
CTM hangar de stockage, bureaux et vestiaires :
Coût : 562 415€ ; subvention : 164 586€.
RT agrandissement parking couvert bus et aménagements bureaux et vestiaires :
Coût : 354 120€ ; subvention : 103 630€.

Mairie
Extension de la mairie dans les locaux de l'ancienne trésorerie. Prévision pour la maîtrise d'œuvre : Coût : 10 000€.

Urbanisation sur voie départementale

Route de l'Arize :
Coût : 276 378€ ; subvention : 100 511€.

Avenue de Toulouse :
Maîtrise d'œuvre pour les trois tranches :
26 146€.
Travaux tranches 1 et 2 : Coût : 1 163 708€ ; subvention : 432 553€.

Rue Lucien Cassagne :
Maîtrise d'œuvre : Coût : 23 809€.

Quartier La Terrasse :
Réalisation d'une zone 30 km/h et mise en place de ralentisseurs :
Coût : 22 000€ ; subvention : 7357€.

Rappel : Les travaux sur voies communales ne figurent pas sur ce DOB puisque ces voies sont de la compétence de la communauté de communes.

Assainissement pluvial

Reprise du pluvial rue Prosjean et Chemin de la Rivière :
Coût : 210 000€ ; subvention : 87 792€.
Mme Bouffartigue rappelle que les agents de la Communauté de Communes ainsi que les camions d'ordures ménagères seront provisoirement accueillis au CTM (3 semaines).

Autres opérations

Place de la République :
Etude paysagère et urbanistique :8 943€

Zone industrielle de Naudon : Budget annexe.
Extension de 16 hectares. Travaux de viabilisation
dont Maîtrise d'œuvre : 52 000€ et Travaux : 857 000€.
Subvention : 250 000€ (DGE).

Cimetière
Réfection des allées :
Programmation pluriannuelle 2° tranche : 93 000€ ; subvention : 39 000€.

Ancien bâtiment Icart :
65 000€ sont inscrits pour sa démolition. Il est préférable d'attendre que le projet d'aménagement soit arrêté (parking plus bâtiment) pour ne pas laisser le site en terrain vague.

Schéma directeur d'eau potable : Budget de l'eau.
45 000€.

Monsieur Pessant demande à pouvoir être destinataire des éléments présentés par Mme Bouffartigue. Il ajoute qu'il ne voit pas de budget consacré à la mise en place du sens unique rue Etienne Prosjean ; il se demande s'il n'aurait pas été judicieux de profiter de l'opération du pluvial pour mettre en place le nouvel aménagement.

Commission CADRE DE VIE (réunion du 25/11/2009, 02/12/2009, du 03/02/2010 et du 10/02/2010).
Mme Liberati fait part au Conseil Municipal des actions et projets pour 2010 :
- Le dispositif de capture des pigeons est stoppé en 2009 en raison de résultats médiocres ; la commission travaille sur un nouvel axe d'intervention ciblé sur les propriétaires de maisons abritant des pigeons.
M. Pessant relate les propos d'un propriétaire qui considère que « la mairie ne veut rien faire ». Monsieur le Maire indique qu'il faut renvoyer cette personne à sa propre responsabilité et lui rappeler les préconisations que nous indiquons à tous les propriétaires de maisons susceptibles d'abriter les pigeons.
- L'opération façades, au vu de son succès est reconduite ; l'opération vitrines commerciales est également relancée.
- Le thème du fleurissement pour 2010 sera « L'insoutenable légèreté de l'herbe ».
- La 2ème édition du Concours local des villes fleuries sera organisée en 2010 avec quelques adaptations mineures (jardins potagers fleuris).
- Annuellement des travaux d'arrosage intégré sont budgétisés ; il en est de même pour la fourniture de plantations et de mobilier urbain.
- En investissement, la commission propose de poursuivre la réfection des allées du cimetière. Les études sur l'aménagement de la place de la République se poursuivront.
- Des quartiers verront leurs placettes réaménagées : fin de l'aménagement à la Guinguette (à côté de l'aire de jeux et de la rue du 19 mars 1962) et Le Lançon sera traité.
- Zone de propreté canine au parking rue de la Roche.

Commission URBANISME ET HABITAT (réunion du 10/02/2010)

- L'élaboration du PLU est terminée ; reste la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique ; il sera validé fin 2010. M. Bros indique que le Conseil Municipal se réunira le 20 avril pour « arrêter » le PLU.
- Les travaux d'extension de la ZI de Naudon pourront voir le jour fin 2010 /début 2011; le bureau d'études Burotec travaille sur le projet. Un budget sera dédié à la commercialisation de la zone.
- Une proposition conjointe des commissions Urbanisme et Cadre de Vie visera l'interdiction du stationnement place du Bariot pour des raisons de sécurité mais aussi pour l'esthétique de la place.

Commission SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE (réunion du 21/01/2010) :
Mme Grandet fait part des orientations et des actions de la commission.
- Associations à caractère social : 6945 € proposés en 2010 (dont 2500 € pour venir en aide aux sinistrés à Haïti). Mme Grandet précise que la Croix Rouge a récolté 12 millions d'euros de dons et en a engagé déjà près de 5 millions. Cet argent permettra tout juste de mener les programmes en cours pendant 18 mois.
- Le conseil consultatif des aînés et la commission extra municipale du handicap (tous deux sans ligne budgétaire) poursuivront leurs travaux en 2010. Mme Grandet précise que le Conseil consultatif des aînés travaille notamment sur le projet de structures pour personnes âgées. La commission extra municipale du handicap a pu mener des actions concrètes en matière d'accessibilité ; la sous commission chargée de l'accessibilité remercie la municipalité et les services techniques pour les efforts fournis ; le travail de la sous commission chargée de la scolarité a permis de faire sortir les parents d'enfants handicapées de leur isolement.
M. Pessant enregistre avec plaisir les propositions du conseil consultatif des aînés concernant les structures pour personnes âgées et rappelle qu'il avait proposé que l'on gèle des terrains pour accueillir de tels établissements.

Monsieur le Maire met en garde sur le fait que les gens sont favorables à l'installation de ce type de structures mais eux-mêmes ne souhaitent pas y aller. Il faut veiller à trouver des solutions au plus près du désir réel des personnes âgées. M.Bros rappelle que l'âge moyen en maison de retraite est de 84 ans et que c'est la dépendance qui motive le départ du domicile vers une structure collective.
- 103 cartes Loisirs jeunes ont été délivrées en 2008 soit 30 % de plus qu'en 2007.
- Projet de Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) : les contacts se poursuivent.
- Service d'Hospitalisation à domicile (dans l'ancienne école du Lançon) : effectif à compter du 1er mars 2010.
- Réhabilitation de locaux en vue de réaliser 3 logements d'urgence.
- 1ères études en 2010 pour l'aménagement de locaux pour le CCAS.

Commission EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE (réunion des 10/12/2009 et 13/01/2010).
- Subvention accordée : 130 251 € (MJC, écoles et Ludobus le Totem)
- Précisions concernant le Ludobus Le Totem.
Mme Tempesta explique qu'il s'agit d'une association dont le siège est à Latrape ; elle a pour but de se déplacer au moyen d'un bus et de permettre, 2 fois par mois pendant 2 heures, d'utiliser des jeux sur place ou de les louer. Le bus est en cours d'aménagement et sera prêt pour septembre. La subvention annuelle allouée (410 €) couvrira les frais de déplacement du bus vers Carbonne.
- Poursuite des tarifs dégressifs à la cantine scolaire :

	Nombre de dossiers	Coût du dispositif	Evolution du coût
2009	115 dossiers	23 000 €	
2010	158 dossiers	32 000 €	+ 39 %

- Parmi les investissements à réaliser : travaux d'amélioration du chauffage, de la ventilation, de l'isolation (isolation phonique du self notamment) ; jeux extérieurs pour l'école maternelle ; duplicopieur pour l'école élémentaire.
- Budget des écoles :

		Effectifs	Budget en €	Participation par élève	Evolution
Ecole maternelle	2009	230	16 449	71,52	
	2010	245	17 989	73,42	+ 2,6 %
Ecole élémentaire	2009	407	28 129	69,11	
	2010	435	30 979	71,22	+ 3%

Concernant l'école élémentaire il faut noter une augmentation de la participation par élève ; en effet les manuels changent suite à une modification des programmes. En ce qui concerne l'école maternelle le crédit de transport passe de 4250 € à 5000 €.
Mme Tempesta souligne qu'une création de classe est envisagée pour l'école élémentaire.
- Premières études pour la construction du 2ème groupe scolaire : 3 réunions avec le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) ont eu lieu.
- Proposition d'augmentation de la subvention MJC pour faire face aux effectifs croissants des enfants pendant l'interclasse ; 6 animateurs supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux exigences des taux d'encadrement. Au total 44 personnes sont nécessaires entre midi et deux heures (20 en maternelle et 22 en élémentaire).
Mme Tempesta ajoute que la CAF va revoir ses aides à la baisse (- 30 %) à partir de septembre prochain.
- Premières réflexions sur la création du Conseil des Jeunes seront entamées.
- En 2009 il avait été décidé de transformer la prise en charge d'un nombre défini de kilomètres en une somme forfaitaire allouée à certaines associations culturelles, sportives et sociales sur un compte crédité auprès de la Régie des Transports.
Certaines structures voient leur crédit augmenter :
Propositions : Ecole maternelle : 5000 € (+ 750 €) et Association sportive du collège (UNSS)/Collège : 7500 € (+ 500 €).

Commission CULTURE/ COMMUNICATION (réunion du 04/11/2009, du 02/12/2009 et 27/01/2010).

Monsieur Turrel fait part au Conseil Municipal des axes de travail pour 2010.

- Poursuivre le développement de la bibliothèque (DVD, ouvrages, CD ...) et les animations.
- Développer et diversifier les outils de communication (info 107, plans, annuaire des associations, communication interne, site internet, panneau...). M. Turrel précise qu'une économie de 12 000 € a été réalisée sur les coûts de communication (salarié en interne au lieu de sous traitance) ; cet argent sera resservi dans de nouveaux supports de communication.
- Le budget 2010 consacré à la culture et à la communication est le même qu'en 2009 : 22 000 € consacrés à l'achat de livres, disques et CD ; 20 000 € consacré à la communication et 22 000 € dédiés à la programmation culturelle.
- Programmation culturelle : la commission propose de reconduire Associons les Arts et Pronomades.
- Associations à caractère culturel : 41 535 € de subventions proposées avec une proposition de subvention pour l'association Crazy Cats Dancers (200 €). Une nouvelle association voit le jour : « l'asso's épicée » sans subvention puisqu'il s'agit de programmer des concerts payants qui doivent s'équilibrer avec les recettes.

Commission SPORTS et LOISIRS (réunion du 26/10/2009).
- Associations à caractère sportif ou de loisirs : 82 293 € de subventions proposées.
M. Cot précise que la JSC et le RCL XV voient respectivement leur subvention et leur crédit de transport augmenter du fait de l'homologation de leurs écoles.
M. Cot précise ainsi que la subvention allouée à la JSC est augmentée : 24 000 € (+3150 €).
- 200 € supplémentaire pour les Anciens combattants.
- En 2009 il avait été décidé de transformer la prise en charge d'un nombre défini de kilomètres en une somme forfaitaire allouée à certaines associations culturelles, sportives et sociales sur un compte crédité auprès de la Régie des Transports.
Certaines associations voient leur crédit augmenter :
Propositions : RCL XV : 7500 € (+ 2000 €).

Commission du PERSONNEL (réunion du 07/12/2009).
M. Vignes expose les points relatifs à la gestion du personnel.
- Reconduction du budget (15 000 €) accordé à la formation professionnelle et la validation des acquis.
- Reconduction de l'adhésion au CNAS.
- Mise en œuvre des tickets restaurants au 01/01/2010.
- La commission fait part des embauches proposées (embauche d'un cadre A) et des astreintes à mettre en œuvre.
- Un point est fait sur la mise en œuvre des heures d'été.

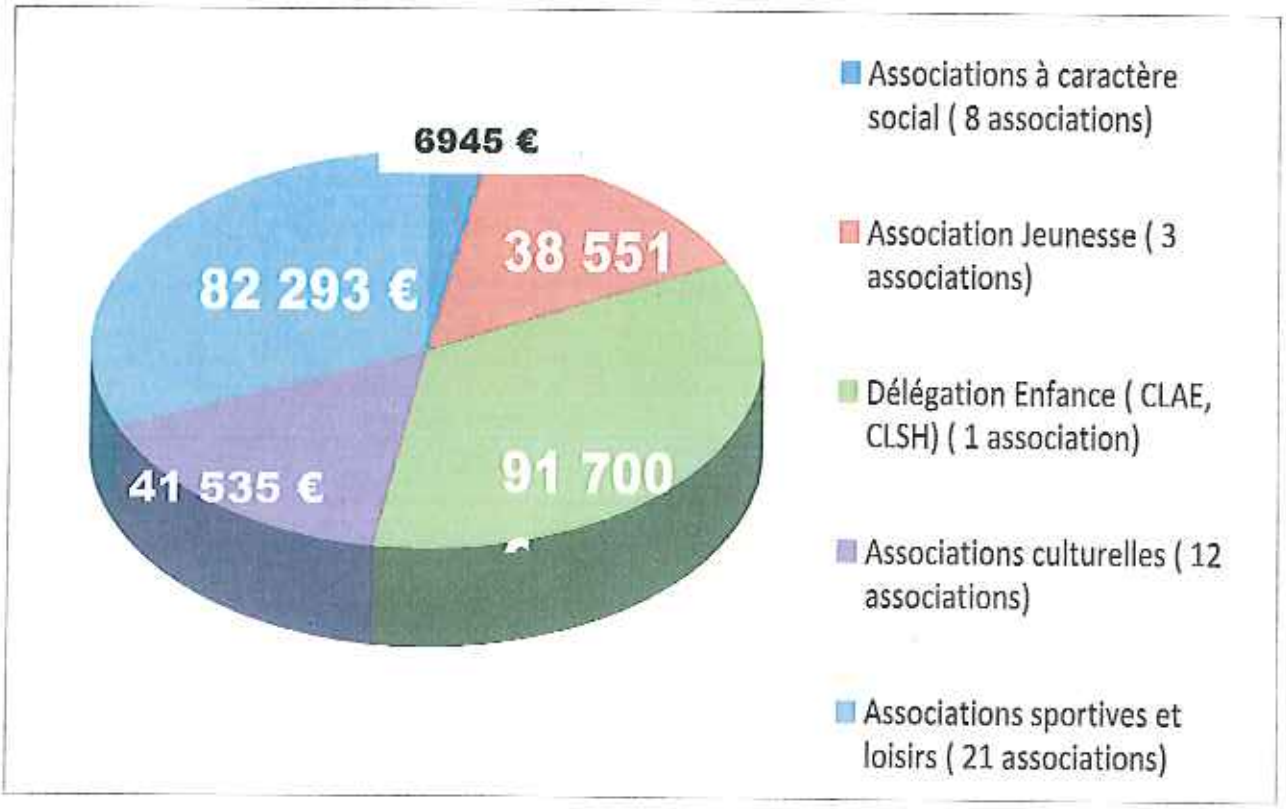

Monsieur le Maire remercie la commission des finances, Jean Cot l'adjoint en charge des finances, Sandrine Martin et Denis Turrel en charge de la communication pour le travail réalisé. Il souligne les efforts réalisés en terme de communication et de transparence sur les informations données.
Mme Langlade Mazic note la clarté du diagramme à secteur sur la répartition des subventions par secteur et souhaite qu'il soit annexé au procès verbal.
M. Pessant ajoute que la situation financière de la commune est saine et qu'on peut affirmer que nous sommes en phase avec les propos tenus lors de la campagne électorale par notre groupe. Il souligne que nous pouvons donc penser que nous pourrons assurer les promesses faites aux carbonnaises et aux carbonnais. Il estime qu'il serait bon que l'on prépare et que l'on diffuse un document pluri annuel pour nos futures réalisations. Il indique que l'on ne peut passer sous silence les difficultés que vont rencontrer nos concitoyens concernant les taxes locales des autres collectivités territoriales (+ 3.8 % proposé par le Conseil Général) et concernant la situation financière de la Communauté de Communes. M. Pessant précise les propositions faites lors du DOB de la Communauté de Communes soit une augmentation de 14 % sur les impôts et de 30 % sur la TEOM.
Monsieur le Maire rappelle que le service de traitement de ramassage des ordures ménagères coûte 2 millions d'euros ; en 2009 la TEOM avait rapporté 778 00 € et l'augmentation prévue en 2010 permettra d'arriver au million soit la moitié du coût réel. Il ajoute qu'afin de ne pas pénaliser trop lourdement les foyers les plus modestes qui ne sont pas exonérés de la TEOM, le taux de taxe d'habitation est également concerné par une augmentation.
M. Pessant regrette que l'Etat continue à durcir la réglementation vis-à-vis des collectivités locales (CAF) et qu'en contre partie il finance moins. Au final c'est la collectivité qui paye.
Monsieur le Maire évoque le cas du traitement des passeports biométriques qui sera bientôt complété par celui des cartes d'identité ; les collectivités locales doivent assumer ce service contre 5000 € par an.
Il rappelle également que ce sont les collectivités locales qui aident les entreprises à passer la crise puisque l'investissement local représente 73 % de l'investissement public.

4. **Extension du Centre Technique Municipal : fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.**

Mme Bouffartigue rappelle au Conseil Municipal qu'un marché a été passé avec le groupement solidaire SCP Molinier-Brouard, Holisud et STN Assistance (31 390 CARBONNE) concernant la

maîtrise d'œuvre chargée de l'extension du CTM. Il y a lieu aujourd'hui de fixer de nouveau, par avenant, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre et d'approuver le coût prévisionnel des travaux.
Elle précise que le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre est de 766 333.51 € HT. Ainsi le forfait définitif de rémunération est fixé à 766 333.51 X 8.84 % = 67 743.88 € HT.
Le forfait provisoire de rémunération avait été fixé sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 710 600 € HT.
Mme Bouffatigue expose les raisons qui font qu'il est raisonnable de renoncer à la toiture photovoltaïque.
Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant de maîtrise d'œuvre avec le groupement solidaire SCP Molinier- Brouard, Holisud et STN Assistance et de lancer le marché de travaux.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

5. **Ressources humaines.**

Monsieur Vignes, adjoint délégué au personnel, rappelle que, chaque année, les agents titulaires peuvent émettre des vœux concernant leur affectation, leur déroulement de carrière, leur formation, leurs conditions de travail. Faisant suite à l'examen de ces vœux pour l'année 2009 par la commission du personnel, Monsieur Vignes propose d'ouvrir les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine 1ère classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires),
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 2 postes d'adjoints techniques principaux 1ère classe à temps complet.

Monsieur Vignes précise que trois des avancements de grade ont été accordés dans la perspective d'un départ à la retraite.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

• Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Comilev de Roquefort (40 120) pour la **réalisation des travaux de modification des stabilisateurs de nacelle** (nouvelles normes de sécurité). Le montant du marché est de 9443.52 € HT soit 11294.45 € TTC, conformément au budget.

Séance levée à 22h48

La secrétaire de séance

Nelly GUIHUR

Le Maire

Guy HELLE

MAIRIE DE CARBONNE (Haute-Garonne)